



AMÉLIORONS L'ACCÈS À LA NALOXONE DANS LES PRISONS FÉDÉRALES

Une crise de surdoses d'opioïdes sévit au Canada. En 2017, un nombre record de 3 987 personnes sont décédées au Canada d'une apparente surdose d'opioïdes – une augmentation de près de 34 % sur les 2 978 cas recensés en 2016.¹ Comme dans la collectivité, le nombre de surdoses en prison est en hausse et ces surdoses sont souvent mortelles.²

La naloxone peut contrer temporairement une surdose d'opioïdes; il s'agit de plus d'un médicament très sécuritaire. Un corpus croissant de données appuie l'accès élargi à la naloxone comme moyen de réduire la vague de décès liés à la crise des opioïdes,³ ce qui a conduit Santé Canada à en modifier le statut de vente sur ordonnance, en mars 2016, pour qu'elle puisse être offerte sans ordonnance.⁴ Depuis, plusieurs provinces et territoires, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, offrent un accès gratuit et sans restriction par le biais des premiers intervenants, des centres de santé et des pharmacies.⁵

Nous nous réjouissons de ces mesures positives dans les communautés, mais **les détenus ne reçoivent pas à cet égard des soins de la même norme**. La naloxone n'est accessible qu'au personnel des soins de santé de la prison.⁶ Les détenus ne sont pas autorisés à avoir une trousse de naloxone dans leur cellule, là où ils pourraient l'utiliser en cas de surdose d'opioïde de leur codétenu.

Comme l'a indiqué Santé Canada : « La naloxone est un médicament sûr et il est peu probable que son administration à une personne présentant une surdose non liée à un opioïde lui nuise davantage. »⁷ Certains détenus de ressort fédéral (c.-à-d. ceux qui suivent une thérapie de substitution aux opioïdes ou dont le Service correctionnel du Canada connaît les antécédents de consommation ou de surdose d'opioïdes) reçoivent au moment de leur remise en liberté une trousse de naloxone à emporter.⁸

Le personnel des soins de santé en milieu correctionnel n'est pas toujours disponible immédiatement, dans des situations de surdose; cependant, une réponse rapide à une surdose d'opioïdes peut faire la différence entre la survie ou le décès. **On peut sauver des vies en donnant à tous les détenus une formation pour administrer la naloxone et en faisant en sorte que tous les détenus aient un accès direct à des trousse de naloxone (y compris en aérosol nasal) dans leur cellule.** Il s'agit d'ailleurs d'une obligation éthique et juridique en vertu des lois sur les droits de la personne, notamment de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (les Règles Nelson Mandela), qui stipulent le droit des détenus de bénéficier des mêmes normes de soins de santé que celles en place dans la collectivité.⁹ L'incarcération ne devrait pas être une peine de mort pour les personnes qui consomment des drogues.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH ou le sida et de celles qui sont à risque ou affectées autrement, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, d'actions en contentieux et d'autres formes de plaidoyer, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

¹ Gouvernement du Canada, *Rapport national : Décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes au Canada*, juin 2018. En ligne à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/rapport-national-deces-apparemment-lies-consommation-opioïdes-publie-juin-2018.html>.

² Voir, p. ex., A. Crawford, « Corrections Canada trying to stop inmates from overdosing on fentanyl », *CBC*, 16 octobre 2016, en ligne à www.cbc.ca/news/politics/fentanyl-prisons-correctional-service-canada-1.3805709 et SCC, *Rapport annuel sur les décès en établissement 2015-2016*, novembre 2017, en ligne à <http://www.csc-scc.gc.ca/research/005008-3010-fr.shtml#22>.

³ A. Cressman et coll., « Availability of naloxone in Canadian pharmacies: a population-based survey », *CMAJ* 5 (8 novembre 2017):E779-E784.

⁴ Comité du statut des médicaments sur ordonnance de Santé Canada, *Avis : Liste des drogues sur ordonnance (LDO) : Naloxone*, 2016. En ligne à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/liste-drogues-ordonnance/notice-naloxone.html>.

⁵ Association des pharmaciens du Canada, *Environmental Scan: Access to naloxone across Canada*, novembre 2017. En ligne à www.pharmacists.ca/cpha-ca/assets/File/cpha-on-the-issues/Environmental%20Scan%20-%20Access%20to%20Naloxone%20Across%20Canada_Final.pdf.

⁶ Gouvernement du Canada, *Mesures du gouvernement du Canada sur les opioïdes : 2016 et 2017*, 15 novembre 2017, en ligne à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/mesures-opioïdes-2016-2017.html>; et P. White, « Series of fentanyl exposures puts Canadian prison staff on high alert », *Globe and Mail*, 8 août 2017, en ligne à www.theglobeandmail.com/news/national/series-of-fentanyl-exposures-in-three-week-span-puts-canadian-prison-staff-on-high-alert/article35918236/.

⁷ Gouvernement du Canada, *Foire aux questions : Accès à la naloxone au Canada (y compris le Vaporisateur Nasal NARCAN™)*, 30 juin 2017. En ligne à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/annonces/vaporisateur-nasal-narcan-foire-questions.html>.

⁸ S. Taylor, « Correctional Service Canada expands take-home naloxone kit program for inmates », *CBC*, 13 juillet 2017. En ligne à www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/corrections-take-home-naloxone-kits-1.4202556.

⁹ *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)*, Assemblée générale des Nations Unies, Résolution A/RES/70/175, 8 janvier 2016, règle 24(1).